Avis de dépôt de candidature de point focal de l'Observatoire National des Droits des Femmes et des Filles (ONDFF)

La Commission chargée du processus de sélection des points focaux de l'Observatoire National des Droits des Femmes et des Filles, informe les ONG nationales et régionales mauritaniennes de promotion et de protection des droits des femmes et des filles, du démarrage du processus de sélection des points focaux de l'ONDFF pour une période de 2 ans.

Les candidatures doivent être portées par des ONG de promotion et de protection des droits des femmes et des filles.

Le dépôt des candidatures est ouvert à compter du 11/11/2026 au 25/11/2026 pendant les jours ouvrables et durant les horaires de travail.

Les dossiers de candidatures doivent être déposées au siège de l'ONDFF (NOT MD L n° 0127 A, carrefour Av. Nelson Mandela / Rue Hamdi Ould Mouknass, Tevragh Zeina, Nouakchott-Ouest) ou par voie électronique suivant l'adresse du lien indiqué : recrut.points.focaux.ondff@gmail.com

Les conditions exigées pour les points focaux sont :

Pour l'ONG :

- Lettre de manifestation d'intérêt précisant la wilaya dans laquelle l'ONG souhaite postuler. Par ailleurs les ONG ont la possibilité de postuler dans toute leurs zones d'interventions ;
- Preuve de reconnaissance légale ;
- Statuts et règlement intérieur ;
- Rapport d'activités des (2) dernières années en droits humains ;
- Justificatifs des capacités techniques, administratives et financières (disposer d'un local).

Pour la personne proposée par l'ONG :

- Être de nationalité mauritanienne ;
- Avoir un casier judiciaire vierge (datant de moins de 3 mois) ;
- CV de la personne proposée comme point focal ;
- Une lettre de motivation.

Les dossiers seront évalués par la Commission de sélection suivant des grilles d'évaluation arrêtées à cet effet.

La Commission se réserve le droit de demander toute information complémentaire.

Tout dossier de candidature qui ne remplit pas les conditions de candidature exigées, ne sera pas examiné par la Commission de sélection.

Une période de réclamation de 3 jours sera ouverte dès la publication des résultats provisoires.

Fait à Nouakchott, le 10/11/2026